



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210S07630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978,
vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

PIC Val d'Oise



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé le jeudi 26 mai 2011

Mouvement : les résultats !

Une activité considérable et une disponibilité importante au service de toute la profession !

Conformément à ses engagements, le SNUipp-FSU a pris plusieurs dispositions pour assurer la transparence du mouvement. Dès le 17 mai, par courrier, par la mise à disposition en permanence de 4 lignes téléphoniques, par la diffusion via internet des propositions individuelles et de la totalité des autres propositions classées par ville, le SNUipp a diffusé à **l'ensemble de la profession** tous les éléments qui permettent de rendre transparente cette opération administrative importante et de garantir son équité.

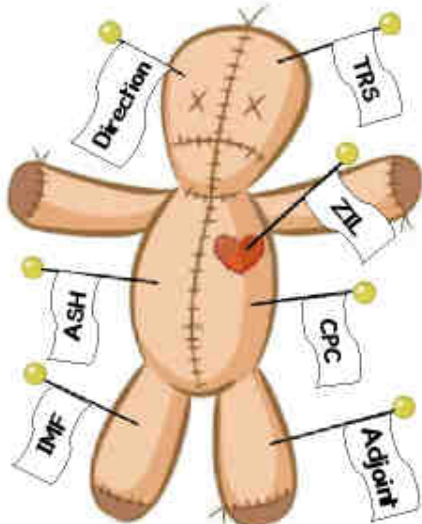
La multiplication des contacts téléphoniques, l'extrême augmentation du nombre de mails et leur diversité témoignent d'une grande activité au quotidien qui nécessite une disponibilité et une réactivité constantes des membres de l'équipe départementale du SNUipp-FSU. Ainsi près de 1700 collègues ont contacté la section départementale du SNUipp à l'occasion du déroulement des opérations du mouvement.

Le site internet constitue un vecteur d'information essentiel. Le nombre de consultations, relatives à l'article sur le projet du mouvement, a atteint 2400 connexions en moins de 24 heures après sa publication. Cela répond à une demande de plus en plus grande de la profession d'être informée en temps réel. Il est aussi le résultat de l'appropriation par la profession d'outils construits par les militants du SNUipp et qui ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité.

Tous ces moyens humains et matériels permettent d'organiser et de développer la réflexion collective sur l'avenir de l'école et sa place dans la société, le devenir de notre métier et la défense des personnels...

C'est dans ce sens que s'inscrit l'action au quotidien du SNUipp-FSU au service de toute la profession.

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental du SNUipp



<http://95.snuipp.fr>

Résultats :

- individuels

- par ville

- par école



95 : résultats du mouvement à TD X Rechercher

**Transparence et équité :
les délégués du personnel du
SNUipp sont les seuls à
informer l'ensemble de la
profession...**

Sommaire

Edito	p1
Résultats movt	p2-7
Se syndiquer	p8

**SNUipp FSU
Val d'Oise**

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

SNUipp site : <http://95.snuipp.fr>

BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

S
N
U
I
p
p
(FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
1
1
/
2
0
1
2

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.

Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011.

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2011/2012

échélon	COTISATIONS 2011/2012		
	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
 - PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75 •
 - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échélon
 - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :

Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise

Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).

Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)

Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom

adresse

Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement

Code guichet

N° de compte

Clé

Date

Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

405.975

ORGANISME CREANCIER

SNUipp Val d'Oise
26 rue Francis Combe
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy

**Adhérez dès maintenant au SNUipp
Pour l'année 2011 / 2012**

SNUIPP

FSU